L’activité professionnelle :

Le titulaire du CAP Petite enfance est un professionnel qualifié compétent pour l’accueil et la garde des jeunes enfants de 0 à 6 ans.

Avec les parents et les autres professionnels, il répond aux besoins fondamentaux de l’enfant et contribue à son développement, son éducation et sa socialisation. Il assure, en outre, l’entretien et l’hygiène des différents espaces de vie de l’enfant.

Quels emplois après le CAP AEPE ?

Le titulaire du CAP peut exercer :
En milieux familial :

- ✔ A domicile (comme salarié d’employeur particulier ou crèche familiale) sous réserve d’être agréé.
- ✔ Au domicile des parents (comme salarié d’employeur particulier ou de services d’aide à domicile).

En structure collective :

- ✔ En école maternelle (agent territorial, AESH)
- ✔ En crèche collective
- ✔ En halte garderie
- ✔ En garderie périscolaire
- ✔ En centre de loisirs sans hébergement
- ✔ En centre de vacances collectif d’enfants
- ✔ tout autre établissement d’accueil des jeunes enfants

Programme enseigné :

Enseignement général :

- ✔ Français
- ✔ Histoire-géographie-EMC
- ✔ Langue vivante
- ✔ Mathématiques-sciences
- ✔ Prévention-sécurité-environnement
- ✔ Éducation physique et sportive
- ✔ Arts appliqués-culture artistique

Enseignements professionnels :

- ✔ Préparation et services des collations et des repas
- ✔ Entretien des locaux et des équipements
- ✔ Assurer les soins d’hygiène corporelle et le confort des enfants
- ✔ Assurer la prévention et la sécurité
- ✔ Contribuer au développement et à la sociabilisation de l’enfant
- ✔ Aménager des espaces d’activités collectives…

Période de Formation en Milieux Professionnels (PFMP) :

- 14 semaines
- 35h par semaine

Lieux possibles :

école maternelle + halte garderie, crèche, maison d’assistante maternelle (MAM)...

CAP AEPE
(Accompagnant Éducatif Petite Enfance)

Durée :

- 2 ans après la 3e
- 1 an après un CAP ou un BAC PRO

Période de Formation en Milieux Professionnels (PFMP) : 14 semaines

Origines de recrutement :
3e générale, Ulis ou Segpa

Poursuites d'études

Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an en certificat de spécialisation (CS), en 2 ans un bac professionnel, ou d'intégrer des formations préparant à certains concours.

- ✔ Concours : agents spécialisés des écoles maternelles, auxiliaire de puériculture, aide soignante et évoluer vers une carrière paramédicale
- ✔ Ecole d'auxiliaire de puériculture
- ✔ BAC PRO AEPA (Animation Enfance Personne Agées). Entrée en classe de Première.
- ✔ BAC PRO ASSP (Accompagnant Soins et Services à la Personne). Entrée en classe de Première.
- ✔ Mention complémentaire Aide à domicile
- ✔ Autre CAP en 1 an

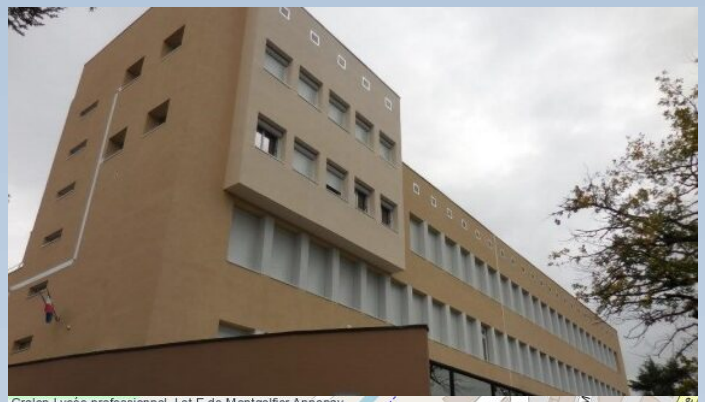

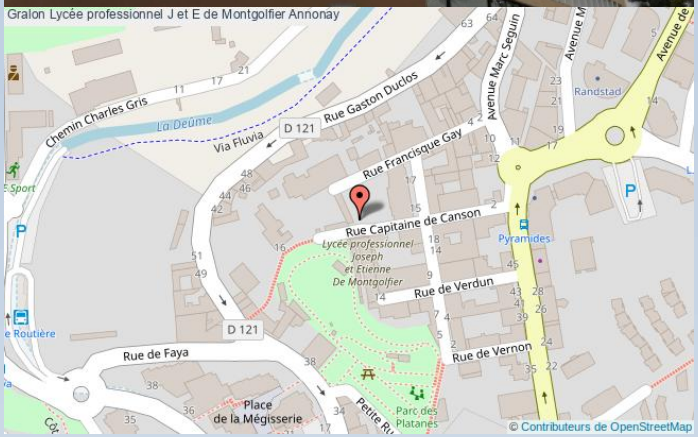

Lycée professionnel
Joseph et Étienne De Montgolfier

17 rue Capitaine Canson
07100 Annonay
Tel : 04.75.32.41.50
Courriel : ce.0070002p@ac-grenoble.fr
Site :
https://montgolfier.ent.auvergnerhonealpes.fr/

lycée professionnel Joseph et Étienne de Montgolfier

académie Grenoble

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE